

JS.

21 avril 1943.

Notice

M. Jezler est venu me remettre lui-même le rapport ci-joint concernant M. Xavier de Gaulle. Il en résulte que celui-ci, qui a fait à l'Inspecteur Knecht l'impression d'un homme bien élevé mais assez effacé, ne semble nullement désireux d'exercer une activité politique quelconque en Suisse, mais désirait prendre contact avec le Consulat britannique pour se procurer les subsides nécessaires à sa subsistance. Il n'a pas pu emporter beaucoup d'argent avec lui et demande lui-même à vivre en Suisse sous le nom de Joseph Lecomte, qui figure sur ses papiers, à passer aussi inaperçu que possible et à quitter Genève pour être placé dans un endroit calme et bon marché. M. Jezler attend des propositions de l'Armée pour déterminer cet endroit, où M. de Gaulle serait surveillé.

M. Jezler pense que le Département fédéral de Justice et Police pourrait, à notre demande, avancer au fur et à mesure les fonds nécessaires à la subsistance de M. de Gaulle et de sa famille si nous devons nous opposer à ce qu'il cherche à entrer en communication avec son frère par l'entremise britannique.

Il me semble qu'on pourrait arriver à un règlement sur cette base, étant entendu que les avances cesseraient et deviendraient immédiatement nuisibles si M. "Lecomte" entretenait le moindre contact avec les autorités britanniques, avec des gaullistes en Suisse ou avec des Suisses sympathisants. Notre Légation à Londres pourrait être chargée de faire savoir discrètement au Général de Gaulle que M. Xavier de Gaulle est arrivé en Suisse avec sa femme et son fils

Parrainé ?
M. de Gaulle
est-il mobilisé ?

D. J. et P.
ent d'accord,
le 4.4.43
P.G.



Henry âgé de 7 ans et qu'il a été autorisé à y résider sous la condition de s'abstenir de toute activité politique, les autorités suisses avançant les frais.

Annexes: 1 rapport et
1 procès-verbal d'audition.

Reçu